



Bordeaux, le lundi 23 mars 2020

Monsieur le Directeur Académique, Président du CHSCT de la Gironde,

Depuis la fermeture des écoles et établissements scolaires, l'accueil des enfants de soignants a été annoncé comme une priorité nationale afin de permettre aux personnels soignants de pouvoir travailler.

La fermeture des écoles et établissements a été décidée car les enfants sont vecteurs de la propagation du virus. Les enfants de personnels soignants sont donc également potentiellement propagateurs du virus.

Les personnels assurant leur garde sont de fait potentiellement exposés au virus sur leur lieu de travail et peuvent à leur tour contaminer leur famille et les personnes qu'ils côtoient.

Les personnels assurant cet accueil sont volontaires. Mais en tant que membre du CHSCT, il est dans nos attributions de vous alerter pour veiller à leur sécurité et à un suivi personnalisé.

Nous attirons votre attention sur l'article 2 du [Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique](#) que vous trouverez en annexe.

Les chefs de service sont chargés, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre des délégations qui leur sont consenties, de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.

C'est pourquoi, Monsieur le Directeur Académique, les représentants FNEC-FP-FO au CHSCT de la Gironde demandent :

- **Une protection sanitaire individuelle (epi : gants, masques ... en quantité d'au moins 2 par jour de classe) immédiate des agents volontaires** dans le cadre du « Service d'Accueil Exceptionnel ».

Lors de la visioconférence du 17 mars, vous avez informé les organisations syndicales que la priorité n'était pas à la distribution de protections individuelles.

Nous vous rappelons que vous avez une obligation de protection de vos agents.

- **Le suivi personnalisé des agents volontaires**

Il est de votre responsabilité de lister l'ensemble des personnels volontaires avec leur lieu d'exercice et de suivre leur état de santé.

Nous vous demandons de transmettre cette liste immédiatement aux membres du CHSCT de la Gironde.

- **Une imputabilité au service systématique**

Nous vous demandons que, si jamais ces agents volontaires étaient contaminés par le Coronavirus, leur demande d'imputabilité au service leur soit garantie.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Académique, Président du CHSCT, nos sincères salutations.

Les représentants du personnel FNEC-FP-FO du CHSCT de la Gironde